

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie et des Mines

**CONVENTION
PORTANT CREATION D'UN
CENTRE D'APPUI A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION
(CATI)
AU SEIN DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'HYDRAULIQUE
(ENSH)**



Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à: Le: 04 DEC. 2018

Pour l'INAPI

BELMEHDI Abdelhafid
Le Directeur Général,

Directeur Général

Pour l' ENSH

le Directeur Général

المدير بالنيابة
المؤقتة مصطفى جمال ميهوبي

